

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1652

Rubrik: Editio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mémoire courte

La droite recule au moment de tenir ses promesses, mais elle ne pourra pas éviter le débat sur l'augmentation de la TVA envisagée pour financer l'AI.

Le diagnostic sur la situation financière de l'assurance invalidité (AI) est d'une précision implacablement cruelle. Le déficit est hémorragique: 1,6 milliard chaque année. La dette croît en proportion: elle atteindra 11 milliards en 2007. Ne pas réagir serait politiquement irresponsable.

Le Conseil fédéral sait qu'il n'obtiendra rien du Parlement et du peuple s'il ne fait pas la démonstration d'une volonté d'économie. Outre quelques corrections ciblées de la loi, il annonce une réduction de 20% des nouvelles rentes. Cette réduction, il faut le répéter, est purement politique. Initialement elle devait être de 10%. Elle a été doublée, sans que rien de médical ou d'assurantiel ne le justifie. Certes on évoque la détection précoce des cas d'invalidité psychique, mais les résultats attendus sont surestimés. Constatons simplement qu'en annonçant 596 millions de réduction des dépenses, soit le tiers du déficit, le Conseil fédéral est à la limite de la crédibilité. Mais il ne peut aller au-delà, car les rentes acquises courent; il doit donc attendre que sa politique restrictive déploie ses effets dans la durée. De toute façon, il faut le souligner, les économies, même portées au tiers du

déficit, laissent un milliard à découvert. De nouvelles recettes sont donc indispensables.

TVA

Dans la présentation de la 11^e révision de l'AVS, le Conseil fédéral avait lié le financement à long terme de l'AVS, et celui à court terme de l'AI. Dans son arrêté, il réclamait un point de TVA pour la première et 0,8 point pour la seconde. Le 16 mai 2004, le peuple a clairement refusé le tout après que Pascal Couchepin eut été lâché par les radicaux eux-mêmes.

Mais il faut rappeler les arguments avancés par la droite à cette occasion. Nous contestons, disaient ses leaders, le mélange des besoins anticipés de l'AVS et ceux immédiats de l'AI. En revanche, nous sommes prêts à reconnaître sans réserve le financement de l'AI par 0,8 point de TVA.

Une année plus tard

Placés aujourd'hui devant leurs responsabilités, les partis bourgeois semblent avoir oublié leurs engagements. Ils sont gênés par l'UDC, prête à faire campagne sur le thème des faux invalides. Ils sont liés par leur déclaration sur le refus de toute augmentation d'impôts, freinés par les milieux économiques allergiques à la quote-part des prélèvements obligatoires, déstabilisés par l'argument faux selon lequel le peuple a déjà dit «non» (ne pas se moquer du peuple!).

On pressent toute une dérobade faite de lâcheté. Il faut y opposer le principe de la bonne foi. La droite avant le 16 mai 2004 s'est engagée à donner à l'AI les moyens indispensables. Le Conseil fédéral est donc légitimé à revenir avec un projet adapté. La gouvernance implique que la parole politique soit tenue. Le débat sur 0,8 point de TVA sera l'occasion d'observer qui respecte cette règle et qui a la mémoire fraîche ou courte. ag

Edito

La panne insupportable

Les pannes - la totale mercredi et des répliques les jours suivants - qui ont affecté le réseau des CFF ont surpris. Quoi? la grande régie, qui quotidiennement délivre ses prestations avec la fiabilité et la précision d'un mécanisme d'horlogerie, peut soudain se trouver paralysée?

Aux dernières nouvelles, il s'agirait d'une erreur de gestion et d'une sous-estimation du risque, le tout dans un contexte de fragilité de la distribution électrique. Deux lignes parallèles susceptibles de suppléer la défaillance de celle endommagée par un court-circuit étaient hors service pour des raisons techniques. Et le transformateur capable de maintenir la tension électrique du réseau était déconnecté pour cause d'économies de personnel.

C'est dire que les CFF peuvent faire mieux, mais à condition qu'on leur en donne les moyens. La régie est consciente des faiblesses de son réseau électrique. Aussi tente-t-elle de le renforcer. Mais son action est contrecarrée par de nombreux recours. Au banc des accusés, non pas les organisations écologistes comme l'ont aussitôt suggéré les adversaires du droit de recours, mais des particuliers, des communes et des cantons.

Voilà qui nous rappelle que sur la scène politique se bousculent intérêts et objectifs les plus divers dont aucun n'a valeur d'absolu. Et que les décisions collectives consistent à arbitrer entre ces intérêts et à trouver des compromis. La mobilité assurée et la sauvegarde des paysages ne font pas bon ménage, pas plus que l'efficacité technique et le respect des droits démocratiques. Au fait, combien de passagers pestant contre ces pannes se sont-ils opposés à un tracé de ligne à haute tension dans leur région, ou l'auraient-ils fait si le cas s'était présenté?

Reste que l'erreur sera toujours possible et ses conséquences d'autant plus perturbatrices que notre vie quotidienne est balisée par des réseaux très complexes et interdépendants. Les esprits chagrins ont vu dans ces défaillances une preuve supplémentaire du déclin du pays en termes de qualité et de fiabilité. Or c'est bien plutôt la régularité, la normalité des prestations, en l'occurrence celles des CFF, qui devraient faire notre admiration. Paradoxalement, moins les pannes sont nombreuses et plus croît notre intolérance à l'égard des désagréments qu'elles créent.

En question, la mobilité comme expression de la liberté, mobilité pour obéir à toujours plus de contraintes. jd

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Anne Rivier
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch